

ELECTION DE LA DELEGATION DE LA LIGUE DE BRETAGNE POUR L'ASSEMBLEE FEDERALE

ASSEMBLEE GENERALE DU 4 NOVEMBRE 2023

DECLARATION DE CANDIDATURE EN BINOME

Délégué par tranche de 50 000 licences

A remplir et à envoyer à la Ligue par courrier recommandé avec accusé de réception **avant le 5 octobre à minuit**, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.
Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Election de la délégation de Ligue ».

Nous soussigné(e)s

- Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale, au poste de **Délégué par tranche de 50 000 licences**,
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclarons sur l'honneur n'avoir fait l'objet
 - d'aucune condamnation faisant obstacle à notre inscription sur les listes électorales,
 - d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

	NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Titulaire</u>				
<u>Suppléant</u>				

Fait à _____ le _____

Rappel : chacun des deux candidats doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts de la Ligue.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature, pour chacun des deux candidats, une copie d'une pièce d'identité.

